



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Examen des activités des équipes
multidisciplinaires en relation
avec les normes**

1. Selon l'usage établi, le Bureau soumet à la deuxième session annuelle de la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail un document portant sur les activités récentes des équipes multidisciplinaires (EMD). Ce document a été établi sur la base des informations régulièrement communiquées par les spécialistes des normes internationales du travail au Département des normes internationales du travail (NORMES) et a fait l'objet de consultations avec les EMD. Un document distinct sur la promotion et l'assistance technique concernant les normes est présenté à l'actuelle session du Conseil d'administration, dans le cadre de l'examen systématique des améliorations pouvant être apportées aux activités normatives¹. Pour ce qui est de l'assistance technique, le présent document sera axé sur les normes en général, par opposition à l'assistance pour la promotion de la ratification des conventions fondamentales, qui fait l'objet d'un autre document annuel².
2. Les spécialistes des normes internationales du travail jouent un rôle fondamental dans le contrôle des obligations découlant des conventions et recommandations internationales du travail ainsi que dans la promotion de ces normes. En outre, ils aident les gouvernements à rédiger leur législation interne pour en assurer la conformité avec les normes internationales du travail. Enfin, il convient de signaler que ces spécialistes sont aussi chargés de promouvoir la Déclaration et la législation du travail et que certains d'entre eux assument également d'autres charges au sein des EMD (par exemple travail des enfants, égalité entre les sexes).
3. Les spécialistes des normes sont en poste dans les EMD situées dans les villes suivantes: Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Dakar (poste à pourvoir), Harare, Lima, Manille, Moscou, New Delhi, Port of Spain, San José, Santiago (Chili) et Yaoundé. L'EMD basée à Abidjan couvre aussi toute une série d'activités normatives par l'intermédiaire du point focal pour la Déclaration. Les EMD de Budapest et du Caire n'ont pas de postes de

¹ Voir document GB. 283/4.

² Nov. 1998: doc. GB.273/LILS/5; nov. 1999: doc. GB.276/LILS/6; mars 2001: GB.280/LILS/6.

spécialistes des normes; les fonctionnaires de NORMES fournissent tout l'appui technique nécessaire aux pays relevant de ces équipes.

4. Cette année, des efforts particuliers ont été accomplis pour renforcer le *dialogue entre NORMES et les spécialistes des normes internationales du travail*. Tous les spécialistes des normes ont pris part aux consultations avec le département (30-31 mai 2002) qui ont également rassemblé le Programme focal sur le travail des enfants (IPEC), le Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail (IFP/DIALOGUE), le Programme focal pour la promotion de la Déclaration (DECLARATION) et le Centre international de formation de Turin. Les spécialistes des normes ont été invités à participer au séminaire organisé par NORMES sur le thème suivant: «Défis et perspectives d'avenir pour promouvoir la pertinence des normes internationales du travail» (23-24 mai 2002). Les spécialistes des normes ont contribué comme à l'accoutumée aux travaux de la Commission de l'application des normes à la 90^e session de la Conférence. NORMES a continué de favoriser des missions de ces spécialistes au siège en vue de consultations sur des thèmes spécifiques et d'envoyer des fonctionnaires du siège en mission afin qu'ils prêtent leur concours à certaines des activités des spécialistes des normes.
5. Dans le prolongement du rapport du Directeur général publié en 1999³, les spécialistes des normes ont contribué à la mise au point du concept de *travail décent* grâce à l'exécution de différents programmes avec certains pays. Au cours d'un séminaire tripartite sous-régional à Antigua, au Guatemala, organisé par l'équipe de San José, l'accent a été mis sur la ratification des conventions et sur l'application des normes internationales du travail en vue de mettre en œuvre le concept de *travail décent*. Aux Philippines – l'un des pays pilotes retenus par le Conseil d'administration – un comité consultatif tripartite sur le travail décent a été créé en vue de renforcer et de contrôler la mise en application d'un cadre d'assistance technique. Des consultations approfondies avec les partenaires sociaux ont abouti au lancement en mai 2002 d'un programme sur le travail décent, qui met en évidence, eu égard aux normes internationales du travail, un certain nombre de domaines dans lesquels des mesures doivent être prises pour réduire les déficits de travail décent. Au Bangladesh, un programme pilote sur le travail décent renforcera les travaux en cours dans des domaines où des progrès tangibles peuvent être réalisés et examinera de nouveaux mécanismes et de nouvelles modalités en matière de normes du travail qui pourraient aider le pays à accélérer le rythme de son développement. L'équipe de Beyrouth, en collaboration avec l'Institut international d'études sociales, a organisé un cours visant à promouvoir le concept de travail décent, particulièrement sous l'angle des normes.

I. Promotion des conventions

6. Les spécialistes des normes internationales du travail continuent de jouer un rôle décisif dans la sensibilisation tant aux conventions fondamentales qu'aux autres conventions, par les activités suivantes:

Conventions fondamentales

7. L'EMD de Bangkok a organisé au Timor oriental un atelier axé sur la ratification des huit conventions fondamentales par l'Etat nouvellement indépendant. L'équipe s'est également rendue en mission en Mongolie pour tenir un séminaire sur les conventions concernant le

³ *Un travail décent*, Conférence internationale du Travail, 87^e session, 1999.

travail forcé, préparant ainsi le terrain en vue de la réalisation d'une étude d'évaluation sur le travail forcé sous l'égide de DECLARATION. En Mongolie, en Thaïlande et au Viet Nam, l'équipe a fourni des conseils techniques en prévision de la ratification de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. En Thaïlande, NORMES et l'équipe ont animé une table ronde avec des fonctionnaires de l'Etat pour apporter des précisions sur les obligations en matière d'établissement de rapports dans le cas de la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951. A Bhopal, en Inde, l'EMD de New Delhi a pris part à un séminaire d'un jour organisé par la Fédération des chambres de commerce et d'industrie, portant sur la ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. La réunion faisait suite à plusieurs autres réunions similaires avec d'autres organisations partenaires et s'inscrit dans le cadre d'un effort collectif visant à promouvoir la ratification de la convention par l'Inde. Au Sri Lanka, deux réunions ont abouti à des mesures concrètes de suivi concernant l'application des conventions (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, dans les zones franches d'exportation, telles que l'accès des syndicats ou le renforcement de la négociation collective. En Iran, une mission conjointe de NORMES et de l'équipe a étudié comment améliorer l'application de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, en mettant particulièrement l'accent sur l'égalité des chances pour les femmes en matière d'emploi et de profession. A Kiribati, le spécialiste des normes en poste à l'EMD de Manille a fait office de conseiller technique à la réunion tripartite de haut niveau d'octobre 2001 qui a recommandé la ratification de quatre conventions fondamentales.

8. L'EMD de Moscou a tenu un séminaire tripartite de formation en Arménie pour préparer le terrain en vue de l'éventuelle ratification des six conventions fondamentales non encore ratifiées par le pays. L'EMD d'Harare a fourni une assistance juridique et/ou des services promotionnels au sens large au Botswana, au Lesotho, au Mozambique, au Swaziland et au Zimbabwe concernant l'application des conventions fondamentales. L'équipe a récemment accompli une mission au Mozambique pour promouvoir la ratification de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et des conventions (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Une activité similaire a été entreprise au Swaziland concernant en particulier ces deux conventions. L'équipe d'Abidjan a participé à un atelier sous-régional de l'Organisation démocratique syndicale des travailleurs africains sur les conventions n°s 138 et 182. L'équipe a également dispensé une formation à des experts nationaux au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo, pour favoriser la promotion des conventions fondamentales. L'équipe de Yaoundé a prêté son concours à la réalisation par DECLARATION d'études pragmatiques sur les pigmés et le travail forcé dans la sous-région. L'équipe a relié la convention n° 111 à la question de la discrimination exercée à l'encontre des travailleurs contaminés par le VIH/SIDA à l'occasion d'un séminaire tripartite sous-régional à Douala auquel l'ONUSIDA a été associé.
9. L'EMD de Port of Spain a mis en avant la campagne visant à promouvoir la ratification des conventions fondamentales à l'occasion de réunions et de séminaires sous-régionaux et nationaux de formation à l'intention de ministres du Travail et d'autres fonctionnaires. Elle a organisé, à Grenade, deux ateliers nationaux sur le travail des enfants afin d'appuyer l'étude d'un syndicat et de promouvoir la ratification de la convention n° 182, soutenu les activités de l'IPEC dans les pays de la sous-région et prêté son concours à un certain nombre de pays en ce qui concerne le processus de ratification et les déclarations requises en vertu de la convention n° 138. Une impulsion a été donnée aux normes sur la liberté d'association et la discrimination dans le cadre du projet conçu par DECLARATION sur la promotion de la coopération employeurs-travailleurs (PROMALCO) et à la faveur de réunions d'organisations de travailleurs et de travailleurs. Le lien entre les normes de l'OIT et le VIH/SIDA a été examiné lors de la participation de l'équipe à plusieurs réunions, ce qui a débouché sur l'adoption par les mandants tripartites des Caraïbes d'un programme

d'action pour la sous-région qui est conforme aux normes fondamentales de l'OIT et au Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail. L'EMD de Lima s'est attaché tout particulièrement à obtenir des cinq pays relevant de sa compétence la ratification des huit conventions fondamentales. L'équipe de Beyrouth a organisé, en collaboration avec DECLARATION, un séminaire national tripartite dans les Emirats arabes unis, pour faire mieux connaître les conventions fondamentales et en particulier celles qui concernent la liberté d'association et la négociation collective. La même EMD a fourni une assistance technique à l'Arabie saoudite, à la Jordanie, au Koweït, au Qatar, à la Syrie et au Yémen pour la promotion des principes contenus dans les conventions fondamentales et leur ratification ainsi que l'application de celles qui ont déjà été ratifiées. L'équipe a aussi organisé, en collaboration avec NORMES, le Centre international de formation et le Bureau exécutif du Conseil des ministres du Travail et des Affaires sociales des Etats Membres du Conseil de coopération du Golf (CCG), un séminaire sous-régional destiné à ces Etats Membres, en vue de promouvoir les conventions fondamentales. Une attention particulière a été accordée au travail des enfants.

Conventions prioritaires et autres conventions

- 10.** L'EMD de Bangkok a présenté la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, à la conférence Asie-Pacifique de l'Alliance mondiale pour l'allaitement maternel coparrainé par l'UNICEF et l'OMS et à un atelier régional de l'Internationale de l'éducation. En Thaïlande, l'équipe a engagé des consultations avec le ministère du Travail et de la Protection sociale pour mettre en chantier la ratification de la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981. Au Viet Nam, des travaux préparatoires analogues ont été effectués pour la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. Dans le cadre d'une action d'ensemble destinée à promouvoir en Inde la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, l'EMD de New Delhi a organisé une session d'information tripartite sur cette convention ainsi qu'un stage approfondi de formation à l'intention d'étudiants en droits de l'homme poursuivant des études universitaires supérieures. Les activités promotionnelles ont été cette année renforcées par une réunion au cours de laquelle les participants ont examiné les directives de la Banque mondiale sur une consultation utile, conformément à la convention, au sujet des projets de la Banque ayant trait aux peuples indigènes. Deux ateliers sur les normes internationales du travail, organisés en Inde par l'Assemblée permanente des entreprises publiques (SCOPE) et l'OIT, ont permis de mettre au premier plan les conventions présentant un intérêt direct pour les employeurs, telles que celles qui portent sur les salaires minimums, la formation professionnelle et les travailleurs ayant besoin d'une protection. Dans le cadre du programme d'action sur un travail décent pour les Philippines, l'EMD de Manille a incité les mandants à procéder à un examen systématique des engagements découlant des conventions de l'OIT en offrant ses compétences techniques au Conseil tripartite pour la paix sociale.
- 11.** L'EMD d'Abidjan a entrepris des activités promotionnelles au Togo sur les normes ayant trait à la sécurité et la santé au travail. La même équipe s'est rendue en mission au Niger où était organisé un atelier de formation et de sensibilisation sur les normes internationales du travail en général. A Abidjan, des consultations techniques sur la protection sociale et les normes ont été engagées entre le siège et toutes les EMD de la région de l'Afrique. Au Zimbabwe, l'équipe d'Harare s'est employée à promouvoir la ratification des principales conventions concernant la sécurité et la santé au travail ainsi que de la convention n° 183. L'EMD de Yaoundé a co-organisé dans la République démocratique du Congo des sessions de formation d'un mois sur les normes et sur la Déclaration. L'équipe a aussi organisé plusieurs ateliers sur la sécurité et la santé au travail.

12. L'EMD de San José a organisé une série d'activités promotionnelles sur les conventions ayant trait à l'égalité des chances au travail, aux peuples indigènes, aux travailleuses et aux travailleurs handicapés au Costa Rica, à El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Panama, au Mexique et au Nicaragua. L'EMD de Port of Spain a fait la promotion des conventions prioritaires et des recommandations du Conseil d'administration fondées sur l'examen des normes existantes lors du séminaire sous-régional de formation de l'OIT aux Caraïbes sur les normes internationales du travail et les procédures à l'intention des fonctionnaires du BIT, et lors de réunions sous-régionales de ministres du Travail et de fonctionnaires chargés des questions sociales, organisées par l'OIT. Ces activités se sont soldées par des engagements à ratifier, en priorité, la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, ainsi que les conventions n^{os} 144 et 155. En outre, l'EMD a fait campagne en faveur de la convention n° 155 lors d'un séminaire sous-régional sur le tourisme durable destiné aux syndicats, qui a mis l'accent sur la sécurité et la santé, et au cours de plusieurs réunions nationales sur ce thème. L'équipe a aidé Sainte-Lucie et Guyana à rédiger des lois et règlements sur la santé et la sécurité qui soient conformes à la convention n° 155. L'EMD a aussi mis en avant la nouvelle convention sur la protection de la maternité lors de séminaires sous-régionaux et nationaux sur les normes, et a fourni une assistance et des conseils techniques à Trinité-et-Tobago au sujet de la convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983. L'EMD de Moscou a organisé un programme de formation à Minsk et une réunion consultative technique sous-régionale à Tashkent, axés l'un et l'autre sur les problèmes rencontrés dans l'application de conventions déjà ratifiées ou de celles qui le seront prochainement. L'EMD de Beyrouth a tenu deux ateliers de formation et de sensibilisation au Qatar et en Syrie portant respectivement sur la promotion de la ratification de la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, et sur la convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983. La même EMD a également organisé deux séminaires régionaux pour les Etats arabes, l'un en Jordanie et l'autre au Liban, en vue de promouvoir la ratification respectivement de la convention n° 159 et des conventions relatives à la santé et à la sécurité au travail.
13. L'aide aux magistrats et aux praticiens de la législation du travail ainsi qu'aux parlementaires et à d'autres représentants de la société civile constitue une autre activité promotionnelle des EMD. Au Pérou, un séminaire a réuni en novembre 2001 plus de 40 magistrats de la magistrature du travail (Cour constitutionnelle, Cour suprême et juridictions supérieures, Commission judiciaire nationale, etc.). Cette activité sera poursuivie et développée par l'équipe de Lima. Un séminaire à l'intention des juges, des avocats et des professeurs de droit a été organisé en République dominicaine par l'équipe de San José, en collaboration avec le Centre de formation de Turin. Une activité analogue a eu lieu à Santiago (Chili), à Cotonou (Bénin) et au Zimbabwe. «Une formation pour les formateurs» a également été dispensée par l'équipe d'Abidjan à Cotonou, à Lomé, à Niamey et à Ouagadougou. Un atelier de sensibilisation, spécialement conçu pour les magistrats, a été organisé en mai 2002 à Ouagadougou par la même équipe. Une session de discussion de deux jours avec la Banque africaine de développement avait pour but d'améliorer l'intégration des normes internationales du travail dans les documents de stratégie par pays rédigés par la Banque. Il convient enfin de relever la réunion de consultation technique entre des représentants des EMD de Yaoundé et d'Abidjan et des membres de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine qui visait à élaborer un programme de coopération ainsi qu'à déterminer des axes de collaboration entre l'Union et l'OIT. Au Bangladesh, un cours de formation a été organisé par l'EMD de New Delhi et 120 juristes ont été formés à toutes les conventions fondamentales de l'OIT et à celles qui portent sur la sécurité et la santé au travail. L'équipe de Manille a apporté sa contribution à des cours de formation organisés en Indonésie à l'intention de responsables des questions sociales.

II. Assistance technique et obligations découlant de la Constitution

14. Les spécialistes des normes internationales du travail fournissent une assistance individualisée aux mandants pour les aider à remplir leurs obligations constitutionnelles relatives à l'élaboration des rapports sur les normes internationales du travail. L'accent sera mis sur les activités ci-après.
15. A sa 282^e session (novembre 2001), le Conseil d'administration a approuvé le principe de l'assistance pays par pays. Cette assistance a pour objectif d'entreprendre, avec un groupe de pays réunissant au départ quatre ou cinq Etats Membres, une action concertée pour résoudre autant que possible de questions normatives soulevées par les organes de contrôle⁴. Les spécialistes joueront un rôle important dans le choix des pays, la détermination des problèmes et la recherche de solutions à ces problèmes, et des consultations sont en cours à cet égard.
16. L'EMD de Moscou a tenu à Tbilisi un atelier consultatif de formation de deux jours à l'intention de fonctionnaires des ministères de pays transcaucasiens, axé sur l'assistance requise pour l'établissement des rapports. L'équipe de Port of Spain a organisé en particulier une session de formation sur les normes et les obligations constitutionnelles qui a réclamé la préparation de documents et d'évaluations par pays. Elle s'est également penchée, avec les ministères du Travail des pays de la sous-région des Caraïbes, sur les obligations en matière de rapport et sur le rapport de la commission d'experts en prêtant particulièrement attention aux nouvelles procédures de présentation de rapports qui entreront en vigueur en 2003⁵. L'équipe s'est également attachée à promouvoir une meilleure intégration des rapports du BIT dans la politique et la planification nationales et effectuera un exercice pilote à Trinité-et-Tobago. Pour faire mieux connaître le processus d'élaboration des normes et pour favoriser une plus grande participation des pays des Caraïbes, l'équipe a produit une vidéo intitulée *The International Labour Conference: Caribbean Voices touching the World*. L'équipe de San José a participé au Guatemala à un séminaire au cours duquel divers participants ont insisté sur la nécessité de recevoir une assistance technique des EMD pour l'élaboration des rapports. Lors d'une autre mission au Guatemala, l'équipe a mis l'accent, au moyen d'une série de consultations avec des fonctionnaires de l'Etat et d'autres parties prenantes, sur le renforcement des capacités de défense juridique des peuples indigènes d'Amérique centrale.
17. A Téhéran, une formation au système de rapports concernant les normes a été dispensée à un groupe tripartite sous la direction de l'EMD de New Delhi. L'EMD de Bangkok a dirigé un atelier sur les obligations en matière d'élaboration de rapports pour des responsables gouvernementaux de Chine, et notamment des régions administratives spéciales de Hong-kong et de Macao. Ce fut l'occasion d'introduire les changements au système de rapports adoptés par le Conseil d'administration à sa 283^e session (mars 2002), et de promouvoir la convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949.
18. L'équipe de Yaoundé a surtout prêté son concours aux fonctionnaires du ministère du Travail de la République démocratique du Congo pour ce qui est des obligations qui incombent au pays en matière de normes. L'équipe a répondu en particulier à une demande d'appui du gouvernement du Gabon en ce qui concerne plusieurs questions liées aux

⁴ Voir document GB.282/LILS/5.

⁵ Voir document GB.285/LILS/5, *Examen des aménagements au système de rapports concernant les normes*.

normes en organisant une mission à Libreville en novembre 2001. Enfin, une formation a aussi été accordée au Cameroun en vue d'améliorer la rédaction des derniers rapports. A la demande du gouvernement du Nigeria, l'EMD d'Addis-Abeba a organisé une mission ayant pour triple objectif d'aider le gouvernement à résoudre les problèmes qui subsistent quant à la présentation des instruments de l'OIT aux autorités compétentes, de faire rapport sur les conventions ratifiées et de présenter un rapport en vertu du mécanisme de suivi de la Déclaration. L'équipe a accompli une série de missions analogues à la fin de 2001 au Ghana à la demande du gouvernement de ce pays ainsi qu'aux Seychelles. L'équipe d'Harare prépare un cours sur les obligations constitutionnelles relatives à l'établissement de rapports à l'intention des mandants tripartites, qui devrait avoir lieu avant la fin de cette année. L'EMD de Beyrouth a fourni une assistance technique à la Jordanie, au Qatar et à la Syrie en ce qui concerne leur obligation de faire rapport dans le domaine des normes internationales du travail.

19. Les spécialistes des normes ont également donné suite aux points soulevés par les organes de contrôle. Ainsi, l'équipe d'Abidjan a apporté une assistance technique au gouvernement du Bénin pour la révision de sa législation nationale sur la liberté d'association par suite des observations formulées par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. Une réunion tripartite sous-régionale sur la promotion du dialogue social et de la liberté d'association dans les zones franches d'exportation, qui s'est tenue à Chennai (Inde), a également été centrée sur l'application des recommandations pertinentes dans les zones franches d'exportation des pays participants (Bangladesh, Inde, Pakistan et Sri Lanka), à la lumière des observations formulées par les organes de contrôle de l'OIT. L'EMD de Beyrouth a donné des conseils techniques à l'Arabie saoudite, à la Jordanie, au Qatar et à la Syrie sur des questions soulevées par la commission d'experts; des avis similaires ont été donnés en collaboration avec DECLARATION en ce qui concerne la convention n° 138, au cours d'un séminaire organisé dans les Emirats arabes unis. L'EMD de Port of Spain a axé son action sur les observations de la commission d'experts en particulier lors du séminaire sous-régional de formation aux normes qu'elle a organisé et au cours de réunions avec des ministères du Travail et des fonctionnaires chargés des questions sociales, ainsi qu'à l'occasion de consultations avec des pays de la sous-région.

III. Dialogue social et activités avec les partenaires sociaux

20. Les spécialistes des normes ont continué à organiser une large gamme d'activités avec les partenaires sociaux en vue de promouvoir l'application des normes internationales du travail et d'intensifier le dialogue social.
21. L'EMD de Bangkok et IPF/DIALOGUE ont apporté leur appui à une consultation tripartite de haut niveau qui s'est tenue en République de Corée pour revigorer le dialogue social et atténuer les tensions dans les relations professionnelles. Aux Philippines, les activités de l'EMD de Manille pour les employeurs ont comporté notamment un séminaire de formation sur les normes relatives aux droits du travail et aux droits de l'homme sur un lieu du travail mondialisé. Le programme CORALS (*Consolidating rights at work and labour relations in Seychelles*) a été lancé par le ministère des Affaires sociales et de l'Emploi de ce pays et a donné lieu à un document de projet qui sera parachevé grâce à l'apport du BIT. Le spécialiste des normes de l'EMD d'Addis-Abeba a signalé la conclusion d'un accord de réintégration entre le gouvernement de Djibouti et des dirigeants syndicaux licenciés, par suite des recommandations formulées par le Comité de la liberté syndicale. L'équipe de Yaoundé a formé à la négociation collective des syndicats au Congo, en République démocratique du Congo et au Rwanda. Lors d'une mission à Sao Tomé-et-Principe, co-organisée par l'équipe de Yaoundé, un atelier a eu lieu sur le

tripartisme et le dialogue social pour les deux organisations centrales de travailleurs du pays. Une évaluation à mi-parcours du PRODIAP (*Programme régional de promotion du dialogue social en Afrique francophone*) a été effectuée avec l'aide du spécialiste des normes à Yaoundé. Le spécialiste des normes de l'équipe d'Harare a régulièrement participé à des activités organisées par les spécialistes des EMD s'occupant des activités pour les travailleurs et les employeurs. L'EMD de Port of Spain a participé à plusieurs réunions pour l'Association consultative des employeurs de Trinité-et-Tobago sur les normes fondamentales du travail et plus précisément la liberté d'association et la négociation collective, ainsi que la discrimination, a pris part à des réunions régionales et nationales organisées par le spécialiste des activités pour les travailleurs et s'est entretenue avec les partenaires sociaux sur des questions liées aux normes dans le cadre d'un certain nombre de commissions nationales tripartites.

22. Les EMD ont aussi centré leur action sur des domaines spécifiques: pour ce qui est du *travail des enfants*, la deuxième série de consultations sous-régionales OIT/UNICEF s'est tenue à Libreville et le cadre de travail du projet régional portant tout particulièrement sur la lutte contre la traite des enfants a été réaffirmé. L'équipe de San José a pris part à Managua à un séminaire national sur *l'égalité entre hommes et femmes, le travail rural et le dialogue social*, ainsi qu'à un séminaire à Cuba sur les activités du BIT concernant *l'égalité entre les sexes*, et notamment sur un examen de l'application de la convention (n° 103) sur la protection de la maternité (révisée), 1952.

IV. Législation du travail

23. Les spécialistes des normes ont continué à apporter une assistance à des gouvernements pour la rédaction de la législation nationale afin d'en assurer la conformité avec les normes internationales du travail. Les responsabilités respectives de NORMES et d'IFP/DIALOGUE à cet égard ont été clarifiées et des instructions ont été adressées aux EMD par ces deux unités.
24. Sous la direction de NORMES, le spécialiste des normes de l'EMD de Lima a donné des conseils au Congrès national du Pérou au sujet des modifications à apporter à la Constitution nationale et au Code du travail, afin que la législation nationale soit conforme aux conventions ratifiées par le pays. L'EMD de San José a indiqué qu'au Guatemala les partenaires sociaux ont insisté sur la nécessité d'engager un dialogue tripartite sur un projet de Code de procédure du travail qui est en cours de discussion au Parlement. L'équipe de Port of Spain a fourni une aide soutenue à Sainte-Lucie pour la rédaction d'un nouveau code du travail et a été invitée à fournir des informations aux partenaires sociaux de Grenade sur la conformité des révisions proposées de la législation avec la convention n° 87. L'équipe a aussi entrepris d'autres activités telles que la formulation d'observations sur la nouvelle législation concernant le travail des enfants en Jamaïque et l'aide apportée à Guyana en ce qui concerne les règlements de sécurité et de santé. L'équipe de New Delhi a aidé le gouvernement pakistanais à rédiger un code de conduite sur le harcèlement sexuel et un projet de loi sur l'égalité de rémunération. Au Cambodge, l'EMD de Bangkok a apporté son concours au gouvernement pour l'élaboration de décrets exécutifs sur les travaux dangereux exécutés par des enfants et sur les travaux légers, aussi bien pour promouvoir l'application de la convention n° 138 que pour préparer la ratification de la convention n° 182. En Malaisie, l'équipe a examiné un projet de loi sur le harcèlement sexuel à la lumière des normes internationales du travail et de la politique du BIT, avec l'appui du groupe conjoint d'action contre la violence à l'égard des femmes auquel participe le Congrès des syndicats de Malaisie (MTUC). En Thaïlande, l'équipe a présenté en séance publique les conventions n^{os} 87 et 98 au cours du processus de consultation sur un projet de loi concernant les relations professionnelles. En Indonésie, l'EMD de Manille

a appuyé la réforme de la législation du travail en étroite coordination avec IFP/DIALOGUE par le biais de missions consultatives qui se sont tenues au cours des délibérations du Parlement sur les projets de loi. La même EMD a émis un avis sur les réformes de la législation du travail envisagées ou en cours à Fidji et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'équipe d'Abidjan, dans le cadre du PAMODEC (*Projet d'appui à la mise en œuvre de la Déclaration*), a pris part à un atelier de dépoussiérage de la législation, afin d'harmoniser la législation nationale du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et du Togo avec les observations de la commission d'experts. L'EMD de Yaoundé a organisé la participation de l'OIT à une réunion du Conseil des ministres du Traité portant sur l'harmonisation de la législation commerciale en Afrique, qui a examiné le projet d'harmonisation du Code du travail préparé par l'OIT. L'équipe de Beyrouth a fourni une assistance technique à Bahreïn, au Liban et au Yémen, en rapport avec l'examen de leur code national du travail, ainsi qu'à l'Arabie saoudite, en collaboration avec NORMES et DECLARATION.

25. *La commission voudra sans doute prendre note des activités entreprises par les équipes multidisciplinaires en relation avec les normes.*

Genève, le 25 septembre 2002.

Point appelant une décision: paragraphe 25.